



Taxe d'apprentissage : Ils vous disent merci !

Grâce à votre fidèle soutien, années après années, via la taxe d'apprentissage, l'Ecole Supérieure de Savignac offre désormais un cursus complet de Bac +2 à Bac +5 et a pu élargir ses partenariats internationaux en Europe, en Asie et sur le continent américain.

L'Ecole est en mesure de vous proposer des étudiants trilingues ayant intégré une dimension managériale, du management opérationnel au top management. Pour rester à ce niveau d'excellence, l'Ecole, établissement privé d'enseignement supérieur, a besoin de cette aide financière précieuse.



A quoi sert la taxe d'apprentissage ?

Elle permet d'améliorer constamment les programmes pédagogiques en phase avec le monde de l'entreprise et d'améliorer les conditions d'enseignement de nos étudiants pour former les cadres de demain.

Elle a déjà permis d'enrichir le groupe des intervenants en y invitant à la fois des professionnels de haute renommée mais également d'illustres professeurs provenant de grandes écoles et d'universités partenaires.



Pourquoi verser votre taxe à l'Ecole de Savignac ?

Pour aider à former vos futurs collaborateurs qui seront à la fois autonomes, qualifiés et flexibles grâce aux bénéfices de leur formation.

Pour bénéficier de l'expertise de Savignac dans l'accompagnement de vos projets.

Pour rejoindre un réseau fort et dynamique réparti dans les plus grandes structures et groupes du secteur depuis plus de 22 ans.





Comment effectuer ce versement ?

Choisissez votre organisme collecteur

Le versement s'effectue par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA).

ORGANISME HABILITÉ EN DORDOGNE par délégation de la CRCI Aquitaine
Chambre de commerce et d'industrie de la Dordogne
Pôle Interconsulaire – Cré@vallée Nord
24060 Périgueux Cedex 9
www.dordogne.cci.fr – 05 53 35 80 80

Si votre entreprise se situe dans un autre département, consultez la préfecture de région qui vous fournira la liste des OCTA ([cliquez ici pour accéder à la liste nationale](#)).

Prenez connaissance de nos habilitations

Catégorie B et C du barème

290 étudiants en 2010
SIRET : 182 400 143 900 68

Si les catégories pour lesquelles nous sommes habilités sont déjà attribuées, vous pouvez affecter les catégories restantes, quota compris, au CFA de la CCI Dordogne, en précisant « à l'attention de Richard Ginioux ». Nous serons réattribués sur le disponible à répartir.

Affectez votre taxe d'apprentissage

Il est impératif d'indiquer le nom de l'établissement bénéficiaire sur le bordereau de versement pour que votre taxe soit versée.

Informez-nous !

Afin de confirmer notre partenariat, merci de nous envoyer le plus tôt possible un avis de versement au profit de notre école.

Contacts

Votre interlocuteur Taxe

Corinne Lavaure
Conseillère Taxe Apprentissage
Pôle Interconsulaire – Cré@vallée Nord
24060 Périgueux Cedex 9
Tél : 05 53 35 80 21
c.lavaure@dordogne.cci.fr

Votre interlocuteur Ecole

Richard Ginioux
Co-directeur
Ecole Supérieure de Savignac
24420 Savignac les Eglises
Tél : 05 53 05 08 11
contact@ecole-de-savignac.com

